



## Concours de photographies Calendrier municipal 2027

### Ville de Matane

### Autorisation des personnes photographiées

Si une ou plusieurs personnes apparaissent sur l'une de vos photos et sont reconnaissables, vous devez remplir la partie ci-dessous, ceci afin de se conformer à la loi concernant l'utilisation de l'image d'une personne, en regard du droit à l'intégrité de celle-ci. Dans le cas d'une personne âgée de moins de 18 ans, la signature du parent ou tuteur est requise.

Je, sousigné.e \_\_\_\_\_ (*nom en lettres moulées*)  
autorise \_\_\_\_\_ (*nom du photographe*) et la Ville de  
Matane à utiliser les photographies \_\_\_\_\_ (*titre ou  
numéro identifiant les photographies*) prises de moi ou de  
\_\_\_\_\_ (*nom de la personne de moins de 18 ans dont vous êtes le  
parent ou le tuteur légal*) pour le calendrier municipal et/ou autres outils de  
communications de la Ville de Matane (publications, site Internet, médias  
sociaux, enseignes, etc.) et ce, sans rémunération.

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_  
(Lieu) (Date)

Signature \_\_\_\_\_

Veillez transmettre cette autorisation signée à :

#### Concours de photographies / Calendrier municipal 2027

Service des communications

230, avenue Saint-Jérôme

Matane (Québec) G4W 3A2

Courriel : [communications@ville.matane.qc.ca](mailto:communications@ville.matane.qc.ca)